

## Précolaire

<b>Tâche éducative (TÉ)</b>	+	<b>Autres tâches professionnelles (ATP)</b>	=	
Activités de formation et d'éveil  22 heures 30 minutes par semaine 810 heures annuellement		Général  3 heures 56 minutes par semaine 142 heures annuellement		32 heures <b>en moyenne</b> par semaine dont
+		+		30 heures <b>en moyenne</b> par semaine à l'école et
Autres tâches éducatives  30 minutes par semaine 18 heures annuellement		Journées pédagogiques  110 heures annuellement		2 heures <b>en moyenne</b> par semaine à l'endroit et au moment déterminé par l'enseignante
=		+		
23 heures en moyenne 828 heures annuellement		ATP Perso  5 heures par semaine 200 heures annuellement		1 280 heures annuellement
	=			
	9 heures en moyenne 452 heures annuellement			

# Précolaire

## Tâche éducative (TÉ)

La **tâche éducative** comprend des activités professionnelles **confiées** par la direction. Au préscolaire, la tâche éducative est de 23 heures par semaine. Elle est constituée de deux éléments distincts :

- A) Les activités de formation et d'éveil
- B) L'encadrement, la surveillance et le parascolaire

## Autres tâches professionnelles (ATP)

En plus de la tâche éducative, les **9 heures**, appelées « autres tâches professionnelles » complètent la tâche globale. Ces 9 heures se composent de trois volets :

### 1) ATP – Général (3 h 56)

- Accueil et déplacements;
- Rencontres (niveau, cycle, matière, concertation...);
- Échanges, communications, suivis, imprévus;
- Plans d'intervention;
- Comités
- Activités étudiantes

### 2) ATP – Perso (3 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante**
- Moment déterminé par l'enseignante, dans l'amplitude.
- À faire à l'école.

### 3) ATP – Perso+ (2 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante.**
- Moment déterminé par l'enseignante
- Au lieu **choisi** par l'enseignante

Les tâches faites dans les ATP – Perso peuvent être, notamment :

- Préparation d'activités de formation et d'éveil;
- Lecture de documents;
- Photopies;
- Correction...